



Saison 2018-2019 n° 1

## P.V. BUREAU DU 28 Août 2018

**Présent-e-s :** Mme ALLARD.  
MM. BOUSSEAU, CHARBONNIER, HUARD, JADEAU,  
LEFRERE, MARTIN, NICOLAS et SALMON (invité).

Ouverture : 18h35.

## INFORMATIONS GENERALES

### **- Ouverture de séance par M. le Président**

#### **\* Félicitations :**

Félicitations aux équipes de France jeunes pour leurs résultats de l'été et notamment aux U17 M et F, vice-champions du monde, avec Killian HAYES dans le 5 majeur de la compétition U17M.

A noter également la médaille de bronze européenne des U18M

#### **\* Fin de stage d'Elise PRODHOMME :**

Elise PRODHOMME a mis fin à sa période de stage au sein de la structure.

Elle a récemment remercié notre structure.

A notre tour, nous la remercions pour la qualité du travail effectué et la rigueur dont elle a fait preuve.

#### **\* Nécrologie :**

\* Suite au décès de la maman de Jean-Noël CATROUX, membre actif de la commission des Licences, le Bureau adresse toutes ses condoléances.

\* Suite au décès brutal de l'ancienne présidente de Juigné sur Loire, Mireille FOUCHEREAU, le Bureau adresse toutes ses condoléances.

#### **\* Point au niveau de la Ligue Régionale :**

Des changements ont été annoncés à la CRO. Ils seront prochainement officialisés.

Les championnats régionaux en PNM 1, RM 2 et RM 3 ont été modifiés suite à un appel sur la décision du Bureau régional, traité par la chambre d'appel de la FFBB.

**\* Création du Comité Stratégique Régional :**

La Fédération demande à chaque Ligue de créer une commission « comité stratégique régional » dont la composition doit à minima :

- \* Représenter l'ensemble des familles,
- \* Intégrer le Directeur Technique Régionale, le CTS en charge de la formation, le CTO, un représentant de la FFBB et du DTN,
- \* Des membres extérieurs sont encouragés à participer autour de l'emploi, de l'apprentissage, de la formation professionnelle...

Pour le Maine et Loire, la représentation du territoire sera assurée par François HUARD – Comité de Basketball du Maine et Loire.

**\* Retour sur le Campus FFBB et le Bureau Fédéral :**

Julien SALMON et Philippe NICOLAS reviennent respectivement sur le Campus FFBB et le Bureau Fédéral qui se sont déroulés fin août au Mans.

**\* Préparation de la saison en réponse aux orientations fédérales :**

La FFBB a orienté la saison essentiellement sur le développement des championnats 3\*3.

**\* Point sur le salariat :**

Nicolas BERGÉ a adressé par courriel une demande de modification des horaires de travail. M. Philippe NICOLAS, Bruno CHARBONNIER et Thomas BOUSSEAU étaient en copie de cette demande.

M. Philippe NICOLAS souhaite savoir le positionnement du Bureau au regard de cette demande.

*Les discussions s'engagent.*

**Le Bureau valide les modifications souhaitées.**

**Pour la saison prochaine, conformément à l'article 3 de son contrat de travail, Nicolas BERGÉ sera informé 1 mois à l'avance de ses nouveaux horaires de travail pour la saison prochaine (2019-2020).**

**\* Panorapresse :**

Philippe NICOLAS relance l'opérationnalité du logiciel pour notre structure par le secrétariat.

Une relance sera effectuée au secrétariat par le secrétaire général

**\* Projets de la saison :**

\* Finalisation de l'emploi supplémentaire

- Réunion en projet avec le Comité de Loire Atlantique pour comprendre leur fonctionnement avec un poste de directeur,

- Séminaire de Bureau avec invités du 05 et 06 octobre 2018 (invitations en cours de conception) : missions, plan de financement et réorganisation.

\* Une commission 3\*3 est envisagée au sein du Comité de Basketball du Maine-et-Loire. Les réflexions sont en cours.

\* Une rencontre avec le Comité du 35 pour échanger sur nos pratiques respectives.

\* Le 19 novembre 2018 avec un échange de Colosse aux Pieds d'Argile avec les clubs du Maine-et-Loire, les comités de d'autres sports et les autres comités sportifs.

\* Rencontres de secteurs : les élus sont amenés à se prononcer sur les sujets envisagés.

**\* Comités Directeurs :**

\* Comité Directeur de Septembre : Point sur AG, annonce de la médaille d'or de la FFBB, programme de la saison, validation des championnats spécifiques seniors et 3\*3, Colosse aux Pieds d'Argile, prévisions des réunions de secteurs.

\* Comité Directeur de Novembre : retour sur Assemblée Générale et Séminaire FFBB, travail sur l'embauche supplémentaire au Comité, point à mi-mandat du Projet de Développement Territorial.

\* Comité Directeur de Janvier : Réunion de secteurs.

\* Comité Directeur de Mars : Modifications règlementaires et validation du projet d'embauche – recrutement.

\* Comité Directeur de Juin : Point sur la fin de saison, préparation de l'Assemblée Générale et budgets.

**\* Mémoires du Basket :**

Les souvenirs des bénévoles du Comité n'ont pas été collectés, et ce sujet est évoqué fréquemment lors de nos réunions.

A ce titre, Philippe NICOLAS relance le principe de faire suivre les mémoires du Basket au sein de notre structure (archives vidéos, photos, classement et archivage).

*La discussion s'engage.*

**Le projet de service civique est envisagé cette saison voire la saison prochaine. Une étude est mise en place par Bruno CHARBONNIER et Thomas BOUSSEAU. Une fois la personne sélectionnée, le projet sera mené par Jean-Paul MARTIN.**

**Les membres du Bureau sont invités à réfléchir avant le prochain Bureau sur ce sujet et communiquer les éléments de réflexion à Jean-Paul MARTIN et Thomas BOUSSEAU.**

**- Modification des numéros de groupements sportifs :**

Pour information, le 20 juillet dernier, la Fédération nous a fait savoir la modification de nomenclature des groupements sportifs :

Auparavant, les numéros des groupements sportifs étaient connus sous la forme : 0449... Maintenant, l'intitulé sera avec les trois premières lettres de la région, suivi de 00 puis le numéro de département : PDL0049...

De plus et pour information, les groupements sportifs fusionnés ont reçu leurs nouveaux numéros :

LAMBOISIERES MARTIN BASKET

(fusion de St Lambert la P, St Leger Martin, St Jean de L) : PDL0049180,

OMBREE D'ANJOU (fusion de Pouancé et Combrée) : PDL0049010,

VAL D'ERDRE AUXENCE (fusion de Louroux B et Cornuaille) : PDL0049009.

Le Comité dénombre donc 119 associations sportives pour la saison 2018-2019 (mise en sommeil d'Angers AJR).

**- Code du portail d'accès au Comité :**

Au mois de juillet, l'entreprise MILLION est intervenue pour procéder aux travaux de clôture et pose du portail extérieur.

Ce portail est doté d'un accès par code et par télécommandes (une dizaine).

Des questions pratiques sont à aborder à ce sujet.

**Le Bureau émet son positionnement.**

**- Portes Ouvertes :**

Les préparations sont en cours, sur le format identique à la saison passée.

Seul changement cette saison, les portes ouvertes seront le vendredi 7 septembre.

Les bénévoles du Comité ont été interrogés sur leur disponibilité par un questionnaire en ligne.

Chaque commission a organisé la présence des bénévoles en fonction des besoins/disponibilités.

**- Point sur le service civique :**

Claire LAINE a été retenue pour accomplir la mission souhaitée.

Le contrat de service civique a été adressé à la FFBB pour validation.

Au titre de service civique, la Ligue Régionale a été interrogée sur les personnes référentes au sein de la structure pour la mise en place de la formation théorique nécessaire à la validation de cette mission.

Les discussions sont en cours à ce sujet au sein de la Ligue Régionale.

### **- Retour sur la consultation du Bureau à distance :**

Le 18 juillet dernier, une consultation du Bureau à distance a eu lieu au sujet des tournois qualificatifs régionaux.

Les membres du Bureau ont répondu aux questions suivantes :

1- L'arbitre (club ou officiel) doit-il obligatoirement appartenir au groupement participant au tournoi qualificatif ? **Réponse négative du Bureau, à la majorité.**

2- Accepte-t-on que le groupement sportif engagé soit accompagné d'un arbitre (club ou officiel) d'un club voisin ? **Réponse positive du Bureau, à la majorité.**

3- Accepte-t-on la participation d'un arbitre club EN FORMATION du même groupement sportif que l'équipe engagée ? C'est à dire, volontaire à devenir arbitre club pour la saison 2018-2019. **Réponse positive du Bureau, à la majorité.**

*Ont participé aux délibérations : Mme ALLARD, MM. BOUSSEAU, CHARBONNIER, JADEAU, HUARD, LEFRERE, MARTIN, NICOLAS.*

## **COMMISSION LICENCES ET QUALIFICATION**

**-Nombre de licences :** 10 541 (+385 / N-1 soit +3.8%) au 28/08/2018 à 20H30.

Nombre de mutations enregistrées : 354 (404 N-1)

Le site de la Fédération n'a pas mis à disposition les statistiques de licences par instance, jusqu'à cette semaine.

### **- Nouveaux formulaires :**

Pour rappel, un nouveau formulaire de demande de licence a été transmis par la fédération le 22 mai dernier. Un certain nombre de clubs avait déjà procédé à leurs (ré)-inscriptions. Le Secrétaire Général de la Fédération a été interrogé sur l'obligation d'utilisation de ce nouveau document, et a répondu tardivement (après l'AG) que « cela empêchait les licencié-e-s de contracter l'option 3x3 ». Après discussion au sein de notre structure, il a été convenu de tolérer les deux formulaires (ancien et nouveau) pour cette saison 2018-2019.

De même pour les nouveaux formulaires de mutations : seules les demandes envoyées à la Fédération devront fournir le nouveau formulaire. Cela permettra aux groupements d'écouler les anciens formulaires.

### **- Tampon du groupement sportif :**

Un certain nombre de clubs appose leur tampon sur les demandes de licences, mais le-la président-e ne signe pas. Cette signature existe d'avant même le logiciel FBI. Etant donné qu'aujourd'hui, ce sont les clubs qui créent et renouvellent leurs licences, doit-on encore imposer la signature ?

**Seul le tampon suffit.**

### **- Mutations :**

Idem pour les demandes de mutation. Cependant, le nouveau formulaire de mutation requiert le tampon et la signature du club. Doit-on exiger le bon remplissage des deux parties (feuille Mutations et demande de licence) par les clubs ?

**Un tampon peut être toléré.**

### **- Numéro de licence :**

Pour cette nouvelle saison, des licencié-e-s (de nationalité française) « joueurs » ou « dirigeants » se sont vu-e-s attribuer un numéro de licence « JH », ce qui correspond à une licence « Etranger ».

Dans un premier courriel, Françoise MATHIEN a posé la question à la Commission Qualifications de la Fédération, qui a bien confirmé que les licences « JH » concernaient les étrangers. Dans un second mail, j'ai demandé précision de nouveau. Celui-ci est à ce jour resté sans réponse.

**Une relance sera effectuée par le Secrétaire Général.**

### **- Dossiers mutations exceptionnelles :**

Rappel : si le club quitté donne son accord, la mutation à caractère exceptionnel est validée.

Ce principe a été discuté en Bureau en sa réunion du 25/08/2018.

**Pour rappel, le Bureau rappelle son positionnement : accord de principe si le club quitté valide, uniquement pour les jeunes. Les dossiers seniors seront soumis pour étude au Bureau.**

Cette saison, pas moins de 4 ont envoyé plusieurs mutations dans un même recommandé (car pour le même club quitté). La Commission demande ensuite le contenu de l'enveloppe avant de valider les mutations.

### **- Règlements FFBB :**

Dans un mail du 27 juillet, François HUARD informe la Commission que des modifications réglementaires ont été adoptées par le Comité Directeur fédéral du 12 juillet, et dont l'entrée en vigueur est « à compter de la publication du règlement (Juillet 2018) ». Ces modifications concernent les lettres de mutation qui doivent maintenant être envoyées AVEC accusé de réception.

La commission informe qu'elle n'appliquera pas cette mesure pour cette saison, la période de mutation normale étant dépassée.

### **- Congés secrétariat :**

La Commission n'a pas pu se réunir le mardi 14 août, étant donné qu'Internet ne fonctionnait pas au siège du Comité. Il s'avère que le souci provenait du serveur, qui avait été mis en veille pendant les congés des personnes salariées, et ce, sans en faire communication. La Commission rappelle qu'elle se réunit tous les mardis, y compris lors des périodes de fermeture du Comité.

**- Liste des arbitres :**

Toujours dans l'attente de la réponse de nombreux arbitres (environ 60) malgré les relances.

**- Désignations sur rencontres amicales :**

Ces demandes sont traitées au fur et à mesure.

Cas particulier de la demande d'une personne au titre de l'association de parents d'élèves d'une école.

Les demandes tardives n'ont malheureusement pas pu être traitées dans les temps.

**- Préparation du colloque :**

Le colloque sera l'occasion de programmer une réunion de travail des observateurs.

**- Stage PEA 7 :**

En cours à la Pommeraye. 25 stagiaires.

**- Stage formateur de formateur :**

La ligue organise un stage de formation de formateurs et chaque département dispose de 2 places. Coût de la formation 90€.

**Le Bureau valide sur le principe cette formation, aux frais du Comité.**

**- Modification des tenues d'officiels :**

Les tenues des officiels ont changé au mois d'Août 2018.

Les anciennes tenues restent cependant tolérées sur le championnat départemental.

## COMMISSION SPORTIVE

### - Ossature dans championnats jeunes :

Les membres présents étudient le projet de répartition des poules dans chaque catégorie jeune.

Les réajustements sont apportés.

### - Dérogations exceptionnelles d'âge :

CLUB	NOM PRENOM	CATEGORIE ACTUELLE	CATEGORIE DEMANDEE	MOTIFS	AVIS DU BUREAU
CANDE	DEJON Blanche	U14 F	U13 F	*Pas d'équipe U15F *Gabarit correspondant au niveau U13 F	VALIDATION
St CHRISTOPHE DU BOIS	BOURRY Romane	U19 F	U18 F	*Pas de U20 F *Une seule joueuse concernée *Compatibilité avec l'arbitrage *Compléter l'effectif	VALIDATION
ROUSSAY VILLEDIEU	BECHU Léa	U16 F	U15 F	*Problème d'effectifs	REFUS
	GUINDON Manon	U16 F	U15 F	*Problème d'effectifs	REFUS
	CHALLER Mélyne	U16 F	U15 F	*Problème d'effectifs	REFUS
TRELAZE	VERITE Lana	U14 F	U13 F	*Problème d'effectif U13 F (6 joueuses)	REFUS
FUILLETAIS REMYGEOIS	DUVAL Baptiste	U17 M	U15 M D4	*Débute le basketball *Pas de U17 ni U20 M	VALIDATION

### - Dossier à étudier.

\* Demande de Thouars :

Le groupement sportif a sollicité notre Comité afin d'intégrer le championnat départemental du Maine-et-Loire pour la catégorie U20 M.

Interrogé au mois de Juillet, le Comité des Deux Sèvres n'a émis aucune objection.

De son côté la FFBB a été sollicitée quant à la partie opérationnelle.

**Le Bureau décide de valider, sur le principe, l'engagement en U20 M D3.**

**Cette association sportive est intégrée en championnat mais ne peut pas obtenir de titre de champion de Maine-et-Loire, et ne peut pas s'engager en Challenge de l'Anjou.**



\* Demande de Longué :

Le groupement sportif de Longué a sollicité l'avis de la commission sportive quant à la création de deux équipes seniors. Avec les U19 et U20 M, le club aura les effectifs suffisants pour engager 5 équipes seniors masculines.

Le club demande donc à créer deux équipes de DM4 afin d'obtenir le niveau le plus juste pour ses joueurs.

**Le Bureau décide de valider une wild card en DM4 en fonction de la place disponible. L'autre équipe est intégrée en DM5.**

\*Demande de Coron Salle de Vihiers

Le groupement sportif de Coron Salle de Vihiers a adressé un recours à l'encontre de la décision de pénalité pour retard d'envoi de feuille de match, adressé le 06/06/2018 pour la rencontre : DM3 C du 06/05/2018 : Coron Salle de Vihiers contre Poitevinière Pin.

Le club explique avoir eu des difficultés informatiques pour l'envoi de cette feuille et pour la lecture des relances du Comité, c'est pourquoi il demande le remboursement de la pénalité de 35€.

**Le Bureau décide de maintenir la pénalité financière.**

**- Tournois qualificatifs régionaux :**

\*Une question a été posée par un groupement sportif :

La liste des joueurs-euses est-elle modifiable entre le samedi et le dimanche en cas de blessure.

Sinon, considère-t-on la liste fournie le samedi comme étant définitive pour les deux jours de tournois ?

**Le Bureau décide de valider le fait qu'une équipe puisse être modifiée entre le samedi et le dimanche.**

Une réponse en ce sens sera adressée à tous les groupements sportifs engagés.

\* Un autre groupement sportif a questionné la procédure de vérification des licences.

N'ayant pas les licences en leur possession, les groupements sportifs ont questionné la procédure de vérification.

**Le Bureau décide de laisser accès aux délégués sur FBI si possible. Dans la négative, un listing de personnes qualifiées à date sera mis à disposition en format EXCEL.**

Une réponse en ce sens sera adressée à tous les groupements sportifs engagés.

## COMMISSION COMMUNICATION ET FORMATION DU DIRIGEANT

### **- Abonnements aux places des groupements sportifs professionnels**

La saison dernière, le Comité détenait les abonnements suivants :

4 places à Cholet Basket,

4 places à l'UFAB et une place VIP à l'UFAB.

François HUARD questionne les membres présents sur la suite à donner à ces abonnements.

La discussion s'engage.

**Le Bureau reconduit à l'identique pour la saison 2018-2019, à savoir :**

**4 places à Cholet Basket,**

**4 places à l'UFAB et une place VIP à l'UFAB.**

### **- Modification règlementaire FFBB / accès des élus aux salles :**

Conformément à la modification de l'Art. 106 des Règlements Généraux de la FFBB, les élus auront sur la saison 2018-2019 un accès gratuit sur présentation de leur licence aux rencontres des niveaux N1, N2, N3 M et F et Ligue 2 Féminine.

Les groupements sportifs concernés seront prochainement informés.

### **- Demande de formation e-Marque**

\* Un groupement sportif a interrogé la commission sur la possibilité à réaliser une formation e-Marque directement dans le groupement sportif, par le Comité.

Le club évoque la volonté de développer l'e-Marque aux catégories jeunes mais ne dispose que d'une seule personne formée et opérationnelle.

**Le Bureau décide de décliner la proposition, sauf si un regroupement de clubs est effectué, avec défraiement du déplacement du bénévole du Comité.**

\* De plus, une nouvelle version de l'e-Marque est en projet, pour une mise en place en début d'année 2019.

La question est donc posée de proposer des formations une fois la version V2 en place.

**Le Bureau décide de poursuivre les formations sur la V1 de l'e-Marque.**

\* Retour sur le questionnaire e-Marque adressé aux groupements sportifs :

Un questionnaire a été adressé après l'Assemblée Générale pour faire le point sur les besoins et remarques des clubs.

Peu de réponses ont été récoltées (36 sur 120 groupements).

**- Miniature du trophée de Coupe et Challenge de l'Anjou :**

Nous avons reçu le devis du fournisseur du trophée miniature de Coupe et Challenge de l'Anjou.

La facture s'élève à 143€ (68€ trophée + 75€ gravure).

Les groupements sportifs paieront à la commande du trophée.

Un courrier sera adressé aux récipiendaires.

**- Affiches JDA :**

Cette saison, les affiches ont été réalisées.

La question se pose sur leur pérennité.

Il est probable que cette production ne soit pas renouvelée.

**- Kakémonos :**

Avec la modification de la catégorie U18 F qui remplace la catégorie U17 F, les kakémonos mis en commande pour l'olympiade sont à renouveler.

Un devis sera donc sollicité.

**COMMISSION FINANCES**

**- Subventions du CNDS**

Sur un budget sollicité à 4 000€, le Comité de Basketball du Maine et Loire a reçu 2 800€ de subvention.

**- Absences Assemblée Générale**

\*Le groupement sportif d'Angers AJR a formulé une demande d'annulation de la pénalité financière liée à l'absence à l'AG du Comité.

**Le Bureau décide de geler temporairement cette somme due au cas d'une prochaine affiliation.**

\* Le groupement sportif de Lamboisières Martin Basket a formulé une demande d'annulation de la pénalité financière liée à l'absence à l'AG du Comité.

**Le Bureau décide de maintenir la pénalité financière.**

\* Le groupement sportif de La Possonnière a formulé une demande d'annulation de la pénalité financière liée à l'absence à l'AG du Comité.

**Le Bureau décide de diviser de moitié la pénalité financière, à savoir, 125€.**

\* Le groupement sportif de Pouancé a formulé une demande d'annulation de la pénalité financière liée à l'absence à l'AG du Comité.

**Le Bureau décide de diviser de moitié la pénalité financière, à savoir, 125€.**

\* Le groupement sportif de Marigné a formulé une demande d'annulation de la pénalité financière liée à l'absence à l'AG du Comité.

**Le Bureau décide d'annuler la pénalité financière.**

**- Modalités de paiement de l'intervenant à la Section Sportive Scolaire :**

Julien HERAULT a sollicité le Comité pour modifier les modalités de paiements de ses interventions auprès de la SSS.

**Le Bureau décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.**

**- Aménagement de la cuisine lié à l'achat d'une machine à laver**

La validation de l'achat d'une machine à laver séchante la saison dernière amène quelques modifications nécessaires à l'installation.

**Le Bureau décide de réfléchir à l'installer la machine à laver séchante dans l'espace de stockage.**

**COMMISSION TECHNIQUE**

**- Point sur le colloque :**

Encadrement et interventions programmés de qualité.

**- Equipement des staffs techniques :**

Un devis a été reçu par un partenaire majeur de la structure, INTERSPORT.  
L'équipement de 7 personnes revient à 1 434€, avec doudoune, teeshirt, sweat capuche, tous avec logos.  
Une ligne budgétaire de 800€ peut y être allouée (initialement prévue pour de l'achat de matériel, cette saison non nécessaire).

**Le Bureau valide cette proposition.**

**QUESTIONS DIVERSES**

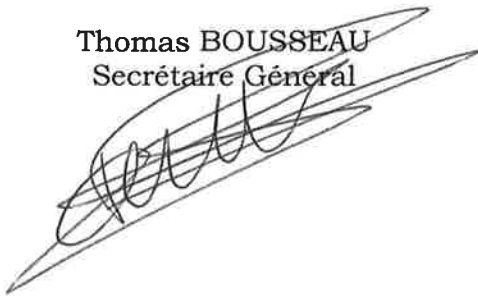
\* Jean-Paul MARTIN fait le point sur la mise en place de la commission de discipline régionale.

\* Noël LEFRERE revient sur le rangement de l'espace de stockage. A l'occasion, il souligne que le PASSBALL n'est plus utilisé.

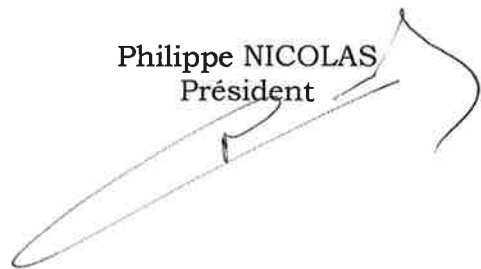
\* Thomas BOUSSEAU évoque la difficulté constatée quant à la production des annuaires.  
Les négociations sont en cours avec le fournisseur/imprimeur.

Fin de séance : 22h55.

Thomas BOUSSEAU  
Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'T. Bousseau', written over a horizontal line.

Philippe NICOLAS  
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Nicolas', written over a horizontal line.